

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 30.08.2024

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/
ENTREPRISE****Détails du produit****Nom commercial :** Apprêt de remplissage plastique en Aérosol**Numéro d'article :** 26015**Utilisation prévue :** Produit de finition automobile/apprêt**Fabricant/Fournisseur :**Chamäleon GmbH
Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115 Heidelberg
Allemagne**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**Département de la sécurité
des produits**Informations en cas d'urgence :** + 49 700241 12112 (CH)**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.



Irritant pour les yeux 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT

SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. **Éléments d'étiquette****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement GB CLP.

Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07

Mot d'avertissementDanger

Composants déterminants du danger pour l'étiquetage :

Acétone

Acétate d'éthyle

acétate de n-butyle

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lisez attentivement et suivez toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammation.

P251 Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations Complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Accumulation possible de mélanges explosifs sans ventilation suffisante.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT :Non applicable.

vPvB:Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Description:Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 115-10-6	éther diméthylique	25-50%

EINECS : 204-065-8 N° d'enregistrement : 01-2119472128-37	Gaz inflammable 1A, H220 ; Gaz sous pression (liq.), H280	
CAS: 67-64-1 EINECS : 200-662-2 N° d'enregistrement : 01-2119471330-49	Acétone Flam. Liq. 2, H225 ; Irrit. oculaire 2, H319 ; STOT SE 3, H336, EUH066	≥10-≤20%
CAS: 141-78-6 EINECS : 205-500-4 N° d'enregistrement : 01-2119475103-46	Acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225 ; Irrit. 2, H319 ; STOT SE 3, H336, EUH066	10-25%
CAS: 123-86-4 EINECS : 204-658-1 N° d'enregistrement : 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336, EUH066	5-<10%
CAS: 1330-20-7 EINECS : 215-535-7 N° d'enregistrement : 01-2119488216-32	xylène Flam. Liq. 3, H226 ; STOT RE 2, H373 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Tox. aiguë 4, H312 ; Tox. aiguë 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; STOT SE 3, H335	5-<10%
CAS: 100-41-4 EINECS : 202-849-4 N° d'enregistrement : 01-2119489370-35	Éthylbenzène Flam. Liq. 2, H225 ; STOT RE 2, H373 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Tox. aiguë 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; Toxicité aquatique chronique 3, H412	<2,5%
CAS: 64742-95-6 EINECS : 265-199-0 N° d'enregistrement : 01-2119486773-24	Solvant naphta aromatique léger (pétrole) Flam. Liq. 3, H226 ; Tox. asp. 1, H304 ; Tox. aquatique chronique 2, H411 ; Irrit. cutanée 2, H315 ; Tox. toxique pour les organismes aquatiques 3, H336	1-<2,5%
CAS: 1675-54-3 EINECS : 216-823-5 N° d'enregistrement : 01-2119456619-26	Bis[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane Toxicité aquatique chronique 2, H411 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; Sensibilité cutanée 1, H317, EUH205 Limites de concentration spécifiques : Irrit. oculaire 2 ; H319 : C ≥ 5 % Irrit. cutanée 2 ; H315 : C ≥ 5 %	≥ 0,25-< 1 %

Informations Complémentaires: Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Après inhalation : Apportez de l'air frais ; consultez un médecin en cas de troubles. **Après contact avec**

la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. **Après contact visuel :**

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Après avoir avalé: Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucune autre information pertinente disponible **Conseils aux pompiers Équipement de protection :**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Précautions environnementales : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :** Éliminer le matériel contaminé comme déchet conformément à la section 13. Assurer une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections :

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger :

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur tout matériau incandescent.

Éloigner toute source d'inflammation. Ne pas fumer.

Récipient sous pression : protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C, notamment à la lumière électrique.

Ne pas perforeur ni brûler, même après usage.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stockage :

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs :

Respecter les réglementations officielles relatives au stockage des emballages contenant des récipients sous pression.

Informations sur le stockage dans un entrepôt commun : Conserver à l'écart des denrées alimentaires. Informations

complémentaires sur les conditions de stockage : Garder le récipient hermétiquement fermé. Classe de stockage : 2B

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
115-10-6 Éther diméthylique	
BIEN	Valeur à court terme : 958 mg/m ³ , 500 ppm Valeur à long terme : 766 mg/m ³ , 400 ppm
67-64-1 Acétone	
BIEN	Valeur à court terme : 3620 mg/m ³ , 1500 ppm Valeur à long terme : 1210 mg/m ³ , 500 ppm
141-78-6 Acétate d'éthyle	
BIEN	Valeur à court terme : 1468 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme : 734 mg/m ³ , 200 ppm
123-86-4 Acétate de n-butyle	
BIEN	Valeur à court terme : 966 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme : 724 mg/m ³ , 150 ppm
1330-20-7 Xylène	
BIEN	Valeur à court terme : 441 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 220 mg/m ³ , 50 ppm Sk ; BMGV
100-41-4 Éthylbenzène	
BIEN	Valeur à court terme : 552 mg/m ³ , 125 ppm Valeur à long terme : 441 mg/m ³ , 100 ppm Sk

Ingrédients avec valeurs limites biologiques :	
1330-20-7 Xylène	
BMGV	650 mmol/mol de créatinine Milieu : urine Heure d'échantillonnage : après le quart de travail Paramètre : acide méthylhippurique

Informations Complémentaires: Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés : Aucune autre donnée ; voir section 7. **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire : Filtre AX/P2
(EN 141, EN 143)

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains :

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.

Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Matériau des gants

Caoutchouc butyle, BR

Épaisseur recommandée du matériau : $\geq 0,7$ mm

Le choix des gants adaptés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Temps de percée du matériau des gants Valeur pour la perméation : Niveau ≤ 3

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

État physique

Couleur:

Odeur:

Seuil olfactif :

**Point de fusion/point de congélation : Point d'ébullition
ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :**

Inflammabilité :

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieur:

Supérieur:

Point d'éclair:

Température d'auto-inflammation :

Température de décomposition :

pH :

Viscosité:

Viscosité cinématique à 20 °C :

Dynamique :

Solubilité

eau:

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :

Pression de vapeur à 20 °C :

Masse volumique et/ou densité relative

Masse volumique à 20 °C :

Densité relative

Densité de vapeur

Autres informations

Apparence:

Formulaire:

**Informations importantes sur la protection de la santé et de
l'environnement, ainsi que sur la sécurité.**

Température d'inflammation :

Propriétés explosives :

Teneur en solvant :

COV (CE)

Teneur en solides (% en

poids) : Changement d'état

Taux d'évaporation :

Aérosol

Selon les spécifications du produit

Caractéristique

Non déterminé.

Indéterminé.

- 24,9 °C

Non applicable.

2,1 % vol. (141-78-6 Acétate d'éthyle)

18,6 % vol. (115-10-6 éther diméthylique)

- 1 °C (DIN EN ISO 1523:2002) 235 °C (DIN
51794, 115-10-6 Éther diméthylique)

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non miscible ou difficile à
mélanger. Non déterminé.

5 200 hPa (115-10-6 éther diméthylique)

0,864 g/cm³ (DIN EN ISO 2811-1)

Non déterminé.

Non déterminé.

Aérosol

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Lors de l'utilisation, peut former un mélange vapeur-air
inflammable/explosif.

83,30 %

16,6 %

Non applicable.

Informations relatives aux classes de danger physique

Explosifs :	Vide
Gaz inflammables :	Vide
Aérosols :	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Gaz comburants :	Vide
Gaz sous pression :	Vide
Liquides inflammables :	Vide.
Solides inflammables :	Vide
Substances et mélanges autoréactifs :	Vide
Liquides pyrophoriques :	Vide
Solides pyrophoriques :	Vide
Substances et mélanges auto-échauffants : Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables au contact de l'eau :	Vide
Liquides oxydants :	Vide
Solides oxydants :	Vide
Peroxydes organiques :	Vide
Corrosif pour les métaux :	Vide
Explosifs désensibilisés :	Vide

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RéactivitéAucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses :Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter :Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Matériaux incompatibles :Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Produits de décomposition dangereux :Monoxyde de carbone

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Toxicité

aiguëSur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Lésions oculaires**

graves/irritation oculaire :Provoque une grave irritation des yeux.

STOT - exposition unique Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Persistance et**

dégradabilité : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Potentiel de**

bioaccumulation : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Mobilité dans le sol** :

Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Propriétés perturbatrices endocriniennes : Pour plus d'informations sur les propriétés perturbatrices endocriniennes, voir la section 11.

Autres effets indésirables

Informations écologiques complémentaires :

Notes générales :

Classe de danger pour l'eau 2 (réglementation allemande) : dangereux pour l'eau

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

Danger pour l'eau potable en cas de fuite, même en petites quantités, dans le sol.

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des

déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Emballage non nettoyé :

Recommandation : L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU ou numéro

d'identification ADR, IMDG, IATA

UN1950

Nom d'expédition des Nations Unies

ADR

UN1950 AÉROSOLS

IMDG IATA

AÉROSOLS AÉROSOLS, inflammables

Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

Étiquette

2 Gaz 5F.
2.1

IMDG, IATA



Classe

Étiquette

2.1 Gaz.
2.1

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

Vide

Risques environnementaux :

Polluant marin :

Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : Gaz.

Numéro d'identification du danger (code Kemler) :-

Numéro EMS :

FD, SU

Catégorie de rangement

SW1 Protégé des sources de chaleur.

SW22 Pour les AÉROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre : Catégorie A. Pour les AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre : Catégorie B. Pour les DÉCHETS AÉROSOLS : Catégorie C, Hors locaux d'habitation.

Code de ségrégation

SG69 Pour les AÉROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre : Séparation comme pour la classe 9. Ranger « séparé de » la classe 1, sauf division 1.4. Pour les AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre : Séparation comme pour la subdivision appropriée de la classe 2. Pour les DÉCHETS AÉROSOLS : Séparation comme pour la subdivision appropriée de la classe 2.

Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI :

Non applicable.

CHAMÄLEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMÄLEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

Transport/Informations complémentaires :

ADR

Quantités limitées (LQ) 1L

Catégorie de transport 2

Code de restriction de tunnel D

IMDG

Quantités limitées (LQ) « 1L

Règlement type » de l'ONU : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange. Loi antipoisons

Poisons réglementés Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Précurseurs d'explosifs à déclarer 67-64-1 Acétone répertorié

Poisons à déclaration obligatoire

Aucun des ingrédients n'est

répertorié. **Directive 2012/18/UE**

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est

répertorié. **Catégorie Seveso** P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur 150 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur 500 t

Réglementations nationales :

Classification supplémentaire selon le Décret sur les matières dangereuses, Annexe II :

Classe	Part en %
Corée du Nord	50-100

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H220 Gaz extrêmement inflammable. H225

Liquide et vapeurs très inflammables. H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H304 Peut

être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané. H315

Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH205 Contient des composants époxy. Peut produire une réaction allergique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange est généralement basée sur la méthode de calcul utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Transport international des marchandises dangereuses par route) IMDG :

Code maritime international des marchandises dangereuses IATA :

Association du transport aérien international

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS :

Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :

Composés organiques volatils (États-Unis, UE)

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique vPvB :

Très Persistant et Très Bioaccumulable Gaz

Inflammable 1A : Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aérosol 1 : Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Liq.) : Gaz sous pression – Gaz liquéfié Flam.

Liq. 2 : Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3 : Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute

Tox. 4 : Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Irrit. 2 :

Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 2

Irritation oculaire 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Sensibilité cutanée 1 : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 2

CHAMÄLEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMÄLEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

■ Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 3

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.